

## **Article 6 - Urbanisme**

### **Lotissements de terrains**

L'article 29 « Contenu du plan d'aménagement particulier „quartier existant“ et du plan d'aménagement particulier „nouveau quartier“ » de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dispose en son paragraphe (1) que :

« (...)

*Tout lotissement de terrains réalisé dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier „quartier existant“ est décidé par le conseil communal et publié conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.*

*On entend par lotissement de terrains, la répartition d'une ou de plusieurs parcelles en un ou plusieurs lots, en vue de leur affectation à la construction. ».*

Ainsi, les projets de lotissement suivants sont soumis au conseil communal afin d'y réserver une suite favorable :

- **Rue de Cessange – PAP « Guddebiert » (82B/2022/41)**

La demande soumise a pour objet la division de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 152/2535 de la section HoD de Cessange et sise aux abords de la rue de Cessange en deux parties afin de séparer la partie superposée par une « zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" » de la partie couverte par le plan d'aménagement particulier "quartier existant".

- **Rue des Carrières (82B/2022/61)**

La demande soumise a pour objet le morcellement des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 352/5288, 352/5524, 352/5525 et 352/5526 de la section ED de Neudorf et sises aux abords de la rue des Carrières afin de créer 5 nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction, un lot qui est à intégrer dans le domaine public et un lot restant.

- **Avenue John F. Kennedy (82B/2022/66)**

La demande soumise a pour objet la division de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 435/5226 de la section ED de Neudorf et sise aux abords de l'avenue John F. Kennedy afin de créer deux nouvelles places à bâtir pouvant accueillir des constructions conformes au PAP QE [KIR-gs].

- **Rue de Neudorf (82B/2023/16)**

La demande soumise a pour objet le morcellement des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 309/3907 et 309/3908 de la section ED de Neudorf et sises aux abords de la rue de Neudorf afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction.

- **Rue de Kirchberg (82B/2023/22)**

La demande soumise a pour objet la réunion des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 465/5167 et 465/6502 de la section EC de Weimerskirch et sises aux abords de la rue de Kirchberg afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction.

- Rue de la Vallée (82B/2023/26)  
La demande soumise a pour objet la réunion des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 245/7283, 245/7248, 248/7783, 248/6960 et 245/8520 de la section HoA de Hollerich et sises aux abords de la rue de la Vallée afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction.
- Rue du Verger (82B/2023/28)  
La demande soumise a pour objet le morcellement des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 572/2499 et 572/10430 de la section HoB de Bonnevoie et sises aux abords de la rue du Verger afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction et un lot qui est à intégrer dans le domaine public.
- Rue des Maraîchers (82B/2023/31)  
La demande soumise a pour objet la réunion des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 507/6531 et 507/6203 de la section EC de Weimerskirch et sises aux abords de la rue des Maraîchers afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction.
- Rue du Château (82B/2023/33)  
La demande soumise a pour objet le morcellement des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 844/2662 et 844/3190 de la section EB de Dommeldange et sises aux abords de la rue du Château afin de redresser les limites selon le classement du PAG.
- Rue de Neudorf (82B/2023/35)  
La demande soumise a pour objet la réunion des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 695/4183, 695/4810 et 695/4811 de la section HaA de Hamm et sises aux abords de la rue de Neudorf afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction.
- Fond St Martin (82B/2023/36)  
La demande soumise a pour objet le morcellement des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 36/6240, 36/6237, 35/6225, 35/6226, 36/6236, 36/6235, 36/6232, 36/6231, 36/6234, 36/6233 et 36/6230 de la section EC de Weimerskirch et sises aux abords du Fond St Martin afin de créer 2 nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction.